

RÈGLEMENT

Tous les profits de cette activité sont versés à la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Billets de tirage

Pour l'année 2022, la Fondation du CHUM émet un maximum de 2 800 billets de tirage, numérotés de 0001 à 2 800. Les billets, au coût de 100 \$ chacun, seront mis en vente du 1^{er} décembre 2021 au 18 mars 2022 inclusivement via un formulaire d'achat en ligne sur le site Internet de la Fondation du CHUM. La participation au CHUM – Groupe Voyages 2022 est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Aucun achat de billet pour le CHUM – Groupe Voyages 2022 ne peut être annulé ou remboursé ni ne donne droit à un reçu d'impôt.

Description des prix

La valeur totale des crédits voyage est de 130 000 \$, et chaque billet permet de participer à 44 tirages, répartis comme suit :

- **un crédit voyage de 2 500 \$** chacun les 6, 13, 20 et 27 avril 2022, les 4, 11, 18 et 25 mai 2022, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin 2022, les 6, 13, 20 et 27 juillet 2022, les 3, 10, 17, 24 et 31 août 2022, les 7, 14, 21 et 28 septembre 2022, les 5, 12, 19 et 26 octobre 2022, les 2, 9, 16, 23 et 30 novembre 2022 et le 7 décembre 2022;
- **deux crédits voyage de 2 500 \$** chacun le 22 juin 2022 et le 7 septembre 2022;
- **un crédit voyage de 5 000 \$** chacun le 6 avril 2022, le 22 juin 2022, le 7 septembre 2022 et le 7 décembre 2022;
- **un crédit voyage de 7 500 \$** chacun le 6 avril 2022 et le 7 décembre 2022.

La valeur de chaque crédit voyage est valide pour un an à compter de la date de tirage et la réclamation des crédits voyage doit se faire dans les 12 mois suivant la date du tirage. Le billet gagnant de chaque tirage demeure admissible aux tirages subséquents.

Tirages des crédits voyage

Les tirages auront lieu à 11 h 30 à la Fondation du CHUM (465 rue McGill, 8^e étage, Montréal) aux dates suivantes :

- Les 6, 13, 20 et 27 avril 2022
- Les 4, 11, 18 et 25 mai 2022
- Les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin 2022
- Les 6, 13, 20 et 27 juillet 2022
- Les 3, 10, 17, 24 et 31 août 2022
- Les 7, 14, 21 et 28 septembre 2022
- Les 5, 12, 19 et 26 octobre 2022
- Les 2, 9, 16, 23 et 30 novembre 2022
- Le 7 décembre 2022

Toute participation implique la diffusion du nom des gagnants. Pour connaître le nom des gagnants, visitez le site **fondationduchum.com** ou composez le **514 890-8000, poste 35695**. Les personnes gagnantes recevront une lettre d'attestation de la Fondation du CHUM. Cette attestation leur permettra de réclamer leur crédit voyage auprès de l'organisateur du voyage :

Voyages Jean-Pierre inc.
104-2152, boulevard Lapinière
Brossard QC J4W 1L9
450 671-6654 | voyagesjeanpierre.com

Conditions pour les voyages

Les voyages sont organisés et fournis par l'agence Voyages Jean-Pierre inc. Les crédits voyage sont valides pour un an à compter de la date du tirage. La personne gagnante peut appliquer la totalité de la somme gagnée en crédit voyage applicable sur un forfait (vol et portion terrestre incluant réservation d'hôtel et location de voiture) ou un vol seulement. Si le coût est inférieur au crédit voyage gagné, la différence ne sera pas remboursée. Le crédit doit être utilisé pour un maximum de 3 transactions à l'intérieur d'un même voyage (par exemple : réservation de billets d'avion, d'hôtel et de location de voiture). Il n'y a aucune période de restriction pour l'utilisation du crédit voyage. Il peut être utilisé en tout temps, même durant la période des fêtes et la semaine de relâche.

Si la personne gagnante est dans l'impossibilité de voyager, une somme d'argent équivalant à 80 % de la valeur du crédit voyage pourra lui être remise dans un délai de traitement de 4 à 6 semaines, une fois la demande faite auprès de l'agence Voyages Jean-Pierre inc. Une fois la décision prise par la personne gagnante (réclamation de la somme d'argent équivalant à 80 % du crédit voyage ou utilisation du crédit voyage), aucun changement ne pourra être effectué.

Le crédit voyage peut être transféré à quelqu'un d'autre, au choix de la personne gagnante. Cependant, ce changement devra être attesté par une lettre signée par la personne gagnante à l'attention de la Fondation du CHUM avant de pouvoir engager des procédures de réservation auprès de l'agence Voyages Jean-Pierre inc.

Mode de paiement

Le paiement du billet de tirage devra être réglé en intégralité par carte de crédit ou par chèque (à l'ordre de la Fondation du CHUM, et inscrire en mémo CHUM — Groupe Voyages 2022). Les employés du CHUM peuvent payer leur billet de tirage en optant pour la retenue salariale, à raison de 5 \$ par paie, sur 20 paies consécutives, soit du 7 avril 2022 au 29 décembre 2022 inclusivement. Pour les employés sur appel seulement, le paiement du billet devra être réglé en intégralité par carte de crédit ou par chèque (à l'ordre de la Fondation du CHUM, et inscrire en mémo CHUM — Groupe Voyages 2022). En cas de cessation d'emploi, de congé de maladie, de maternité ou de sans solde, le service de paie s'assure que le solde impayé soit prélevé en totalité sur le dernier chèque de paie. Dans l'éventualité où le service de paie n'est pas en mesure de prélever le solde impayé, le titulaire du billet est responsable de régler ce solde impayé par carte de crédit ou par chèque à l'ordre de la Fondation du CHUM.

Fondation du CHUM

465, rue McGill, 8^e étage

Montréal QC H2Y 2H1

514 890-8368 | evenement@fondationduchum.com